



Ma résidence Cémavie

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE
VAL DE BRUTZ

 **Cémavie**
FONDATION
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Ma résidence Cémavie



Imprimé en France sur papier certifié
FSC. Imprimeur labellisé Imprim'vert.





Le Président du Conseil d'Administration de la Fondation Cémavie, M. Alain TETEDOIE
Le Directeur de la Fondation, M. Jamel KASMI
La Direction de l'établissement,
Et le personnel de la résidence vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil a été réalisé et personnalisé à votre intention et celle de vos proches, afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'établissement et ses fonctionnements.

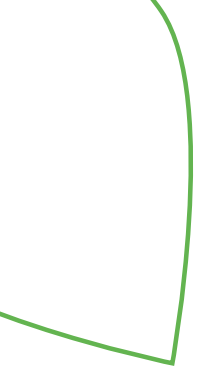
Organisé par grandes thématiques, nous avons souhaité qu'il soit un réel guide de votre nouveau cadre de vie.

Nous aurons à cœur de vous offrir un accompagnement personnalisé et de qualité au quotidien en vous apportant sécurité, confort et bien-être.

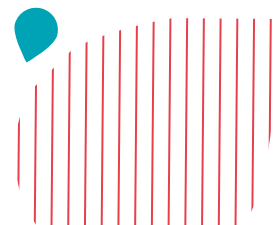
Nous comptons sur votre participation pour que l'établissement soit un lieu d'échange, de partage et de lien social.

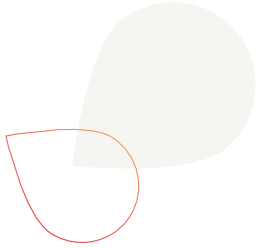
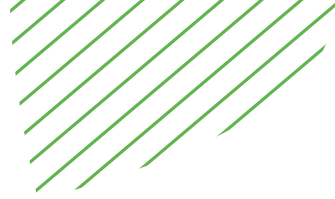
Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons un agréable séjour.

La Direction



Votre accueil	5
Votre cadre de vie	6
Votre accompagnement	11
Vos droits et vos représentants	13





Votre accueil

L'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes est une étape nouvelle et importante dans votre vie et dans celle de vos proches.

Au sein de la Fondation Cémavie, notre but est de vous garantir une qualité de l'accompagnement et une qualité de vie. Nos équipes ont à cœur de faire de cette nouvelle étape, un moment serein dans le respect des valeurs qui nous sont propres.

Le jour de l'admission, vous serez accueilli par le personnel de la Résidence avec vos proches. Une chambre vous sera mise à disposition avec votre nom indiqué sur la porte et une carte de bienvenue. Un membre de l'équipe soignante et hôtelière viendra vous présenter l'organisation de la résidence et le déroulement de votre première journée. Des données sur vos habitudes alimentaires seront recueillies ainsi que sur votre mode de vie, afin de vous accompagner le mieux possible. À l'heure du repas, vous serez présenté à vos voisins de chambre et de table. L'infirmier-ère passera également échanger avec vous ou vos proches sur vos traitements et vos besoins médicaux.



Votre cadre de vie

La Fondation Cémavie offre des chambres individuelles et personnalisables. Vous pouvez amener des éléments de décoration comme des tableaux, bibelots ou petits meubles. Tout est fait pour que l'indépendance, l'intimité et la dignité soient respectées.

Chaque chambre intègre un espace sanitaire accessible aux fauteuils roulants et doté d'une douche, d'un WC et d'un lavabo. Un ameublement de qualité permet également la personnalisation de l'espace de vie du Résident.

L'ensemble des chambres est équipé d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table bureau, d'une chaise, d'un fauteuil et quand cela est possible d'un petit réfrigérateur.

L'ouverture vers l'extérieur reste primordiale, aussi chaque chambre dans la plupart de nos établissements est équipée d'un téléviseur écran plat, d'une connexion à internet et bien sûr du téléphone (sur demande).





1 LA RÉSIDENCE

Construite en 1989, la **Résidence Val de Brutz** vous accueille dans un cadre de vie chaleureux et convivial dotée d'un **parc arboré de 4000 m² et sécurisé**. Les chambres individuelles et personnalisables permettent une atmosphère agréable et rassurante. Une équipe dynamique et bienveillante, offre aux 66 résident-e-s un confort de vie dans le respect et la dignité.











Spécialisée dans la prise en charge des troubles cognitifs, l'équipe pluri professionnelle base son projet d'établissement sur l'accompagnement du résident en privilégiant l'approche non médicamenteuse.

L'établissement ne propose pas d'hébergement temporaire et ne possède pas d'espace protégée.








2 VIE PRATIQUE

La résidence Val de Brutz vous offre de nombreux services et aménagements possibles pendant votre séjour, vous les trouverez représentés ci-dessous.

Chambre et son environnement

-  Chambre individuelle et personnalisable
-  Chambres communicantes pour couple
-  Mobilier adapté
-  Salle de bain individuelle adaptée
-  Wifi dans les espaces communs et dans la chambre
-  Téléphone fixe dans la chambre
-  Climatisation dans les espaces communs
-  Coffre fort collectif
-  Proche d'un espace vert
-  Terrasse

Services proposés

-  Restauration réalisée sur place
-  Boutique pour achats de première nécessité
-  Blanchisserie
-  Salon de coiffure
-  Soins esthétiques
-  Déjeuners invités
-  Parking privatif

Val de Brutz





Le restaurant

Les horaires des repas sont les suivants :

- Un petit déjeuner en chambre à partir de 8h00.
- Un déjeuner à 12h00 au restaurant.
- Une collation à 15h30.
- Un dîner à 18h30 au restaurant.
- Une collation (sur demande).



Vous avez la **possibilité, le midi, de déjeuner avec vos proches** dans la limite des places d'accueil disponibles. Pour cela, il convient de **réserver auprès de l'accueil dans le délai de convenance** imposé par l'établissement.



La boutique

Un **service d'achat de produits d'hygiène de première nécessité** vous est proposé. Les demandes se font auprès de l'animatrice ou de l'équipe soignante.

Le bien être

Un **salon de coiffure** au 1^{er} étage permet à une coiffeuse de vous proposer ses services. La prise de rendez-vous se fait à l'accueil. Vous avez la liberté de faire intervenir tout autre professionnel extérieur de votre choix.

Pour tout besoin de **pédicurie et podologie**, merci de vous adresser aux personnels de soins ou à l'accueil afin qu'un rendez-vous puisse être pris avec le professionnel de votre choix.





La lingerie

Votre linge personnel (à l'exclusion du linge délicat) est entretenu par l'établissement.

Lors de votre arrivée, le marquage du linge est fait par l'établissement et au cours de votre séjour, tout nouveau vêtement fera l'objet d'un marquage.

En cas de nettoyage **à l'extérieur** (ex : linge délicat), **il incombe au résident d'organiser ce nettoyage** auprès du prestataire de son choix et d'en acquitter directement le coût. L'établissement n'assure pas les retouches. Le linge est enlevé tous les jours et vous sera redistribué dans votre logement par les agents de service hôtelier ou les aides-soignant-e-s. Le linge plat (draps et linge de toilette) est fourni par l'établissement. Son entretien est aussi à la charge de l'établissement.



Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Un office religieux catholique a lieu le 4^e jeudi du mois et une assemblée de prière a lieu tous les 2^e mardi du mois, dans la salle d'animation.



Le courrier

Vous pouvez recevoir votre courrier à la Résidence, il vous sera distribué tous les jours par les équipes.



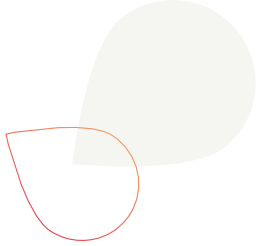
Objets de valeur

L'établissement dispose d'un coffre-fort pour le dépôt d'argent et d'objets personnels de valeur (de petite taille) à votre demande.



Sorties et absences

Les absences aux repas ou prolongées doivent être signalées au secrétariat ou à l'infirmier, **jusqu'à 24h à l'avance.**



Votre accompagnement

1 LES SOINS

Les EHPAD de la Fondation Cémavie vous offrent un accompagnement de qualité par **une équipe soignante présente 24h/24 et 7j/7**. Notre rôle est d'assurer les bonnes pratiques liées à vos soins et de mettre à votre disposition des soignants qualifiés et bienveillants. Sous l'autorité d'un-e Infirmier-e Coordinateur-trice ou Référent-e avec l'aide d'un médecin coordonnateur et des médecins traitants, les Aides-Soignant-e-s, Agents de soins et Infirmier-ère-s participent à l'application de notre politique soin. Votre accompagnement se fait en fonction de vos besoins. Un-e ergothérapeute peut être présent dans certains établissements afin de vous accompagner dans le maintien de votre autonomie.



Tout au long du séjour dans l'établissement, les équipes veillent à **repérer et anticiper l'apparition d'une éventuelle aggravation de la perte d'autonomie** et apportent les réponses adaptées à chaque résident. Des formations régulières sont prévues et une attention est apportée à la collaboration entre soignants et non soignants. Les personnels impliquent les résidents dans **une démarche de prévention** et favorisent l'approche non médicamenteuse. Cette alternative ou complément aux traitements médicamenteux favorise le bien-être par des approches douces et relationnelles, à l'instar de l'approche Montessori, qui se développe dans certains établissements de la Fondation.

2 LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE

Les chefs cuisiniers des Établissements de la Fondation Cémavie, vous offrent un repas cuisiné sur place, équilibré et adapté à vos envies et à vos goûts. Accompagné des cuisinier·ère·s, notre volonté est de proposer une restauration authentique, régionale et conviviale, dans le respect des règles sanitaires. **Les menus**

sont affichés dans l'établissement et tiennent compte des textures et régimes particuliers. Vous avez la possibilité d'obtenir un plat de remplacement en le signalant auprès du personnel.

Encadrées par le/la responsable hôtelier·e, les équipes hôtelières participent à votre qualité de vie, en vous proposant un **entretien régulier des chambres et des espaces communs**, et un accompagnement lors des repas et du service en chambre.



3 LA CONTINUITÉ DE LA VIE SOCIALE

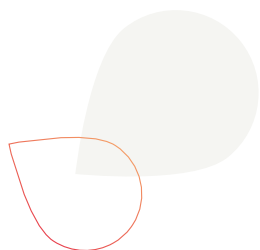
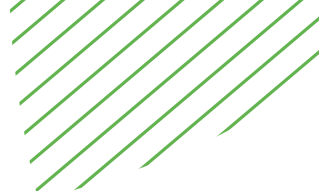
Individuelle ou collective, **l'animation est au cœur de la vie sociale** en établissement, tout comme les liens avec le personnel, les liens entre résidents et avec vos proches. Un programme d'animation hebdomadaire vous est donc proposé, si vous le souhaitez, afin de partager des moments conviviaux. Ces animations peuvent être internes dans le cadre d'ateliers ou extérieures en lien avec les partenaires de l'établissement. Elles sont assurées par une animatrice ou un animateur qualifié, entouré.e de membres du personnel et de bénévoles. À vocation stimulante, thérapeutique, créative, ludique ou culturelle, les activités proposées respectent vos souhaits. Les sorties organisées permettent de maintenir un lien avec l'extérieur.

Quelques exemples : atelier d'éveil et stimulation corporel, gym douce, atelier mémoire, atelier bricolage, atelier « art floral » dont les œuvres servent à décorer les tables du restaurant, atelier cuisine, atelier motomed bike ou atelier tovertafel, loto, jeux de société, diaporamas, sorties promenades, pique-nique, séjour vacances, sorties triporteurs ou sorties spectacles.

Les **anniversaires des résidents** sont fêtés tous les mois dans une ambiance festive.

Certains de nos EHPAD acceptent les animaux domestiques de petite taille, n'hésitez pas à en faire la demande.





Vos droits et vos représentants

1 VOTRE PROJET DE VIE

Chaque Résident vient avec son histoire et ses envies futures.

Il est donc essentiel de **définir ensemble et librement votre projet d'accompagnement personnalisé**. Ce projet évolutif en fonction de votre degré d'autonomie va vous permettre de vivre pleinement les années passées au sein d'une des résidences de la Fondation Cémavie. Il s'inscrit dans la droite ligne de la Charte des droits et libertés de la personne âgée. Vous pourrez **créer votre projet personnalisé en lien étroit avec vos proches** pour s'ancrer du mieux possible dans votre histoire de vie.

2 LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Selon la loi du 22 avril 2005, **toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté**. Il s'agit notamment d'indiquer vos volontés relatives à la fin de vie en ce qui concerne la limitation ou l'arrêt des traitements.

Ces directives sont valables 3 ans et sont modifiables voire révocables à tout moment.

Elles devront être consignées par écrit, datées et signées. Devront y figurer votre nom, prénom et lieu de naissance. Si vous le souhaitez, vous pouvez les remettre à l'équipe soignante qui les joindra à votre dossier médical. Pour de plus amples informations le médecin coordonnateur et l'Infirmier-ère coordinateur-trice sont à votre disposition.

Vous avez également la possibilité d'évoquer, avec les équipes soignantes et la psychologue, vos souhaits en lien avec vos dernières volontés.

3 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Vous avez la possibilité de vous adresser à vos représentants au Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance importante de l'établissement réunissant résidents, professionnels, familles et la direction.

Un panneau réservé à cette instance, dans le sas d'entrée, vous **informe sur les noms des représentants** (résidents, proches) **et sur le rôle du Conseil de la Vie Sociale**. Les élections des représentants se tiennent tous les deux ans. Le compte-rendu des réunions est consultable à l'accueil de l'établissement sur demande.

4 LE DROIT À L'IMAGE

Les photographies des locaux, du personnel ou des résidents sont soumises aux **règles législatives** du droit à l'image. Lors de votre séjour dans notre établissement il vous sera demandé de compléter un formulaire concernant votre droit à l'image.



5 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Nos établissements disposent d'un **système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers résidents**. Les informations recueillies lors de votre séjour feront l'objet, sauf opposition de votre part, d'un **enregistrement informatique**. Ces données sont réservées à l'équipe médicale ainsi qu'au service administratif.

Conformément aux articles 26, 34 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, à la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 et au décret n°2002-637 du 29 avril 2002, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification aux données informatiques vous concernant en adressant un courrier au directeur de l'établissement.

Les dossiers médicaux sont conservés, conformément à la loi, durant une période de vingt ans à compter de votre date de sortie ou dix ans en cas de décès. Dans ce dernier cas, vos ayants-droits pourront demander l'accès à votre dossier médical en suivant la procédure en vigueur.

6 VOS INTERLOCUTEURS

Pour vous aider à faire valoir vos droits, une liste de personnes qualifiées est établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture de région et le Conseil Départemental. Ce tiers peut, entre autres, vous informer sur vos droits.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes. Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : **le 3977**.



VAL DE BRUTZ



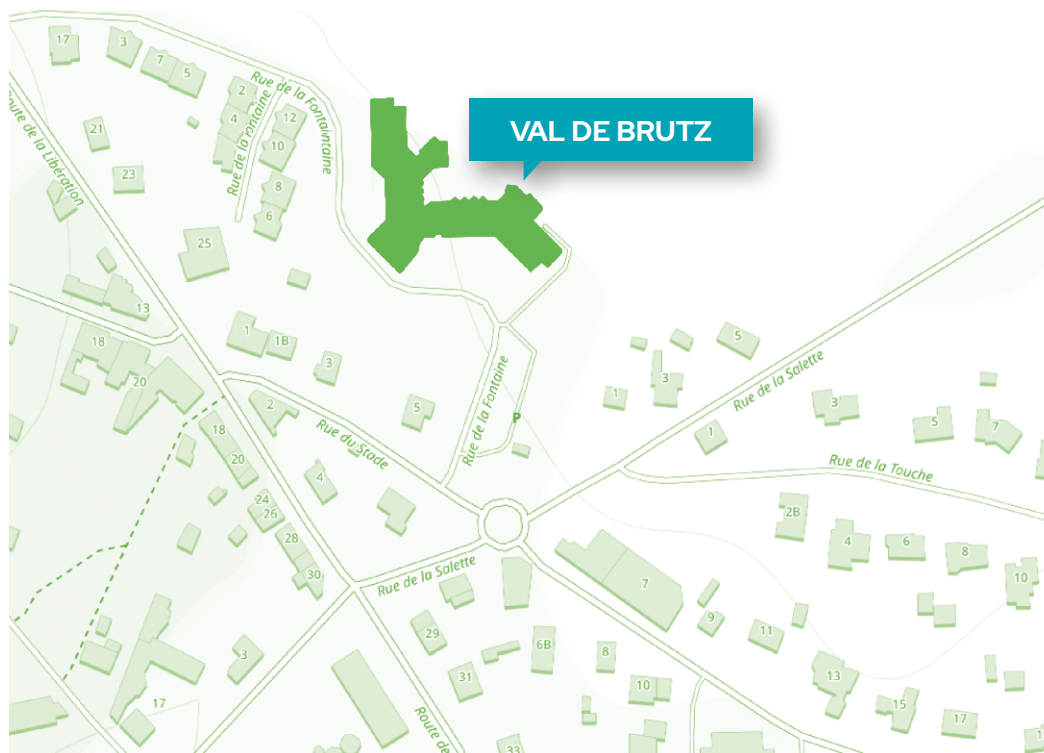
Du lundi au vendredi, de 09h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00



1 rue de la Fontaine 44 660 Rougé



02 40 28 72 42



www.cemavie.fr